

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DLH 61 Signature d'une convention relative au cofinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations d'une étude financière portant sur les deux principaux bailleurs parisiens.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'étude financière que la Ville souhaite réaliser sur les deux bailleurs parisiens l'Office Public de l'Habitat Paris Habitat et la RIVP ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de cofinancement avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de cette étude financière ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est habilitée à signer, au nom de la Ville, la convention de cofinancement annexée à la présente délibération, ainsi que ses avenants éventuels.

Article 2 : La recette correspondante de 50 000 euros sera constatée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 ou ultérieur, au chapitre 77, compte budgétaire 778.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO